



Mairie de Saillans

N° 20
ÉTÉ 2018

Lettre d'info municipale

édito

Sommaire

Dossier Jeunesse : Les TAP c'est fini en juillet 2018.2
 Procédures inscriptions 2018-2019.....2
 Ouverture à suivre d'une 3^{ème} classe de maternelle à la rentrée.....2
 Un jardin public pour tous3
 L'atelier jeunes du gîte.....4
 Des nouvelles des éducateurs de prévention...4
 Sécurité autour de l'école, l'affaire de tous.....5
 Bruit6
 Et les festivités à Saillans !6
 Brocante7
 La circulation et le stationnement8
 Le boulevard de l'Écho ?.....9
 Haies9
 ApérEco.....9
 Discours du 21 juillet 201710
 Programmes du 13 juillet et de la Vogue.....11
 Photos souvenir.....12-13
 Chats et chiens errants.....14
 Yann Bénard.....14
 La Zumba 2018 arrive !14
Dossier Migrants : Accueil dans la Vallée15
 Je me nomme Mouafo Josué Hermann.....16
 Parrainage républicain.....16
 Bilan plateforme Biovallée.....17
Dossier révision du PLU :
 Une belle et riche journée.....18-19
 Retour sur la journée PLU du 26 mai.....20-21
 COMPTEURS LINKY22
 Portraits Eco23
 La restauration scolaire24

Un été tout en équilibre...

À écouter les anciens, l'arrivée des cigales annonçait la saison estivale, tant attendue...
 Travail matinal au jardin, sieste sous le tilleul, mais aussi l'arrivée des touristes, l'ouverture des terrasses des restaurants, les baignades dans le canal ou au barrage à l'époque et surtout les vogues !
 2018, l'été est bien là ! Et comme en cuisine, c'est une question d'équilibre : trop épicé, c'est immangeable ; pas assez, c'est fade...
 Ce bulletin d'été vous informe des festivités à Saillans, mais également rappelle des règles nécessaires pour le bien-vivre ensemble pour tous. Sens civique et tolérance doivent trouver leur équilibre.
 Quel plaisir de vivre l'été avec ses fêtes, ses mariages, ses barbecues et apéros... se sentir libre et décontracté...
 Mais certains abus, "trop épicés" peuvent être nuisibles. La tolérance permise un temps disparaît, laissant des ressentiments, parfois de la colère quand l'incivilité dégrade la qualité de vie de notre village.
 À chacun de nous de mesurer nos droits, notre liberté, mais également nos devoirs et notre responsabilité... une question d'équilibre, alors régalez -vous !
 Bon été à toutes et à tous.

L'équipe municipale.

Dans ce numéro
Spécial Jeunesse
 ✓ Les TAP c'est fini en juillet 2018.
 ✓ Procédures inscriptions 2018-2019 PÉRISCOLAIRE – RESTAURATION
 ✓ Un jardin public « intergénérationnel »
 ✓ Sécurité autour de l'école, l'affaire de tous
 ✓ La restauration scolaire une chance pour Saillans

Encart révision du PLU Lire p. 18 à 21
 Saillans **demain** Une belle et riche journée dédiée au PLU
 Retour sur la journée PLU du 26 mai

Encart Spécial Migrants Lire p. 15 à 16
 Accueil dans la Vallée

FÊTE NATIONALE
VENDREDI 13 JUILLET
 FEUX D'ARTIFICE
 DESCENTE CANOES
 BAL

BROCANTE
 au cœur de Saillans
 samedi 11 août

VOGUE D'AOÛT
 17 au 19 août
 Bal samedi et dimanche
 Fête foraine tout le week-end

Parution Lettre d'info
 • **Attention, seules 2 lettres par an sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).**
 Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts se font dans certains lieux de Saillans (bibliothèque, Le Forum, café des sports...).

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____



Les TAP* c'est fini en juillet 2018.

4 ans d'une belle aventure saillansonne pour les enfants des écoles

« Je bouge, je crée, je joue et je découvre » ont été le fil conducteur des animations validées par une charte élaborée et signée par les participants des GAP réforme des rythmes scolaires. Pour respecter ces valeurs nous avons proposé aux enfants des ateliers basket, vélo, travaux manuels, foot, gym, magie, danse, musique, dessin, peinture, film d'animation, autour du livre, jeux de coopération,

et tant d'autres ... 3 projets portés par Aline Dettring, animatrice au SIVU, ont été sélectionnés dans le cadre **Saillansons À vos Projets** et ont été réalisés avec les enfants cette année : construction de cabanes en osier, fresque sur le mur du préau et panneaux pour nommer les arbres de Saillans. Gratuits pour les familles durant 3 ans pour 100 enfants, les TAP sont devenus payants pour 1 an pour 80 enfants.

Je remercie tous les acteurs de la mairie, du SIVU et de l'école, les associations partenaires, les bénévoles et les parents qui ont permis les TAP pour les enfants et tout particulièrement les animateurs BAFA ou Brevet d'état, les ATSEM qui ont su proposer des animations de qualité durant 432 heures.



Cette dynamique s'est terminée par un goûter festif et une exposition des travaux des enfants le 5 juillet. ■

Christine SEUX, Présidente du SIVU

*Temps d'activités péri-éducatifs.

Sur la fin des TAP, lire aussi la page 9 de la lettre n° 16, été 2017.

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

Ouverture à suivre d'une 3^{ème} classe de maternelle à la rentrée

Comme prévu, les effectifs de l'école maternelle augmentent à la rentrée. L'Inspection académique a donc décidé de mandater l'Inspecteur de la circonscription de Crest pour un comptage des enfants le jour de la rentrée en vue d'une ouverture ou non d'une troisième classe. Une affaire à suivre !

Aussi, si vos enfants sont en âge scolaire et qu'ils ne sont pas encore inscrits, il est temps !

Venez en mairie avec les documents nécessaires (voir site internet)

Procédures inscriptions

2018-2019 PÉRISCOLAIRE – RESTAURATION

Les inscriptions se feront les 27-28 et 29 août entre 8h et 17h au 1er étage du Forum, 13 rue Raoul Lambert, sur rendez-vous.

Merci d'envoyer un mail à activitesjeunesse@mairiedesaillans26.fr jusqu'au 13 juillet pour nous proposer vos disponibilités. Afin de cerner vos besoins de cantine et de périscolaire, nous proposons d'enregistrer des pré-réservations pour le mois de septembre qui vous seront confirmées lors du rendez-vous d'inscription.

Le jour de la rencontre, venir avec :

- L'attestation d'assurance de responsabilité civile individuelle, scolaire et extrascolaire de l'enfant,
- Un justificatif de domicile : pour les Saillansons (facture électricité, téléphone fixe, impôts de moins de 3 mois), Pour les habitants hors Saillans une attestation de domiciliation sera à demander à votre mairie,
- Le carnet de santé de chaque enfant et la photocopie de la page vaccination (DTPolio) si rappel
- La carte vitale et le numéro d'allocataire CAF/MSA (avec attestation pour les allocataires MSA) si changement
- un moyen de paiement pour solder d'éventuels impayés

N.B : Attention, dans un souci d'organisation, nous ne pourrions pas inscrire un enfant dont le dossier ne serait pas complet... Et un enfant non inscrit ne sera pas accepté sur les activités.

► suite p. suivante

Nouveautés rentrée 2018 :

Les TAP, c'est fini !

Le périscolaire sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de :

- 7h30 à 8h30
- 16h30 à 18h30
- 12h à 14h avec la cantine

soit 20h d'accueil par semaine

Isabelle FREYSS nous a rejoint dès avril pour assurer l'administratif du SIVU. Elle est présente les mercredis après-midi et les jeudis toute la journée au bureau du SIVU, rue Chatou (à l'arrière du bureau des petites communes) qui devient le local administratif.

Nous ouvrons un PORTAIL FAMILLE « CONNECTHYS » à la rentrée pour faciliter les pré-inscriptions en cours

d'année. Il sera disponible pour les parents qui le souhaitent et sera présenté lors des inscriptions.

Il s'agit d'une application web conçue pour faciliter les tâches administratives de l'utilisateur et pour donner de la lisibilité aux familles sur une partie leurs données. ConnectHys permet actuellement aux usagers de :

- saisir, modifier et supprimer des réservations ;
- consulter leurs factures et d'en demander des duplicatas ;
- consulter la liste des pièces manquantes et de télécharger des documents à remplir ;
- consulter la liste des règlements et demander des reçus. ■

Un jardin public pour tous et un espace multisport à Saillans

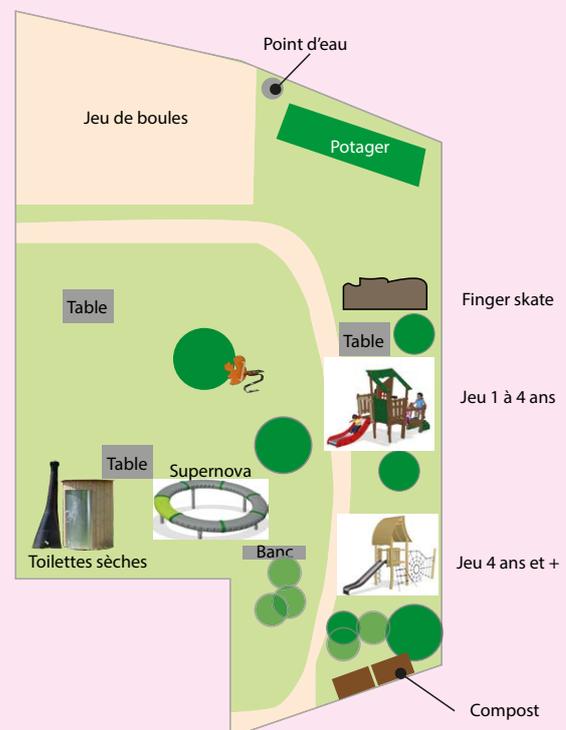
Il était une fois un jardin d'enfants au cœur du village à côté des écoles avec 2 jeux à ressort vieillissants et deux algécos abritant le périscolaire.

Dès avril 2014, c'est déjà un projet fédérateur, il devient en avril 2015 un projet de jardin public ouvert à tous. Il est acté en Comité de pilotage (C.P) et réfléchi en Groupe Action Projet (G.A.P). Profitant de l'installation du périscolaire à l'école pour réduire les coûts liés aux algécos (loyers 1100 € par mois + les charges), leur déménagement spectaculaire, la possibilité d'extension sur le jardin de la maison Gautheron, la nécessité de mise aux normes des jeux pour tous et des envies-besoins multiples, il devient une réalité...

Après une mobilisation citoyenne, 3 GAP, une enquête auprès des citoyens et des enfants, le montage du dossier de financement, les travaux commencent par la destruction d'un cabanon délabré, le nivellement, l'installation des structures sur copeaux de bois, le semis d'herbe ... Il est inauguré le 31/05/2016 par une belle fête organisée par l'association les Petites Canailles. Le projet a coûté :

- 26 900 € jeux Kompan
- 20 000 € terrassement aménagement
- 12 800 € toilette sèche

Subventions : 11 400 € pour le jardin + 3700 € toilette sèche soit près de 25 %



Le jardin public se veut convivial ouvert à tous et agréable. Il est interdit aux chiens même tenus en laisse. Les activités sont sous la surveillance des adultes et la responsabilité des parents. Il comporte :

- 6 espaces jeux dans un espace arboré avec charmes, marronniers...

► suite p. suivante

Dossier Jeunesse

- Pour les 1 à 4 ans une maisonnette dotée d'un toboggan et d'un pont branlant qui mène au niveau supérieur.
- Pour les 4 ans et + une structure de jeux proposant de la grimpe et de la glisse avec deux filets de grimpe, une perche en spirale et un toboggan.
- Pour tous une Supernova, un jeu de rotation pour garder son équilibre. Seul, ou en équipe les enfants mettent en mouvement le grand anneau oblique et tournent à toute vitesse ou lentement, debout, assis ou couché, chat perché, rodéo...
- un finger skate : un parcours ludique pour faire avancer des mini skates;
- un jeu à ressort pour les plus jeunes;
- un jeu de boules pour tous (à la place des algécos);
- 2 bancs et deux tables de pique-nique;
- un point d'eau près du potager;
- des toilettes sèches* dans un espace sécurisé à proximité des adultes... loin de la route et de ses dangers.
- un compost pour réduire le volume de déchets et obtenir un compost mûr pour les plantations du village géré par des bénévoles;
- un coin « potager » : avec les plantations des enfants des écoles lors du projet « ça bouge dans ma cantine »;
- une cabane en osier réalisée par les enfants lors des T.A.P.

* Ouvertes toute l'année, le principe de fonctionnement est basé sur la déshydratation : l'urine est séparée des matières fécales et du papier par tamisage, l'ensemble perdant peu à peu du volume par l'action du rayonnement solaire et de la ventilation.



- une entrée remaniée avec l'enclavement de 2 containers semi-enterrés pour libérer le passage sur le boulevard de l'Écho.
- Un cheminement piétonnier permet d'accéder au « city » espace multisport pour faire du foot, du basket et à son espace forum.

Rappel : Le City comprend un terrain de mini-basket, mini-foot, mini-hand ball, badminton, mini-tennis. Il est ouvert de 8 heures à 22 heures sous surveillance des parents et sur temps scolaire ou périscolaire, il est réservé en priorité aux enfants scolarisés au groupe scolaire ; hors temps scolaire, il est ouvert à tout public.

C'est aussi un espace sportif pour les plus grands, interdit aux chiens même tenus en laisse.

Aussi il est formellement interdit de

- pratiquer le football avec des chaussures à crampon ;
- grimper aux palissades ;
- jeter des gravats, pierres ou autres objets ;
- circuler à 2 roues.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Merci de respecter ces espaces et de nous prévenir si vous rencontrez des anomalies 04 75 21 51 52. ■

L'atelier jeunes du gîte sera fermé cet été

La MJC organisant un séjour au festival Chalons dans la Rue et les effectifs étant réduits cet été, l'accueil jeunes sera fermé. Six garçons de Saillans participeront à ce Festival. Ils avaient déjà participé aux chantiers du mois d'avril.

On a pu observer une belle évolution de la fréquentation du gîte cette année. Quinze garçons fréquentent le lieu régulièrement avec sur trois jours en moyenne 8/9 et pour de nombreuses activités de bricolage, montage de projets, danse, vidéo,...Où sont les filles ? Les animateurs aimeraient plus de mixité.

Des nouvelles des éducateurs de prévention

La reconduction de la convention entre la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, le Département et les mairies du territoire a permis le maintien des deux postes d'éducateurs de rue dans la Vallée.

Leur présence est régulière sur le territoire notamment à Saillans où on peut les voir au city stade, au gîte et dans la rue au contact avec les jeunes de 14 à 20 ans .

Des rencontres régulières ont lieu entre élus et éducateurs.

Nous les remercions pour leur présence indispensable et leur grand professionnalisme.

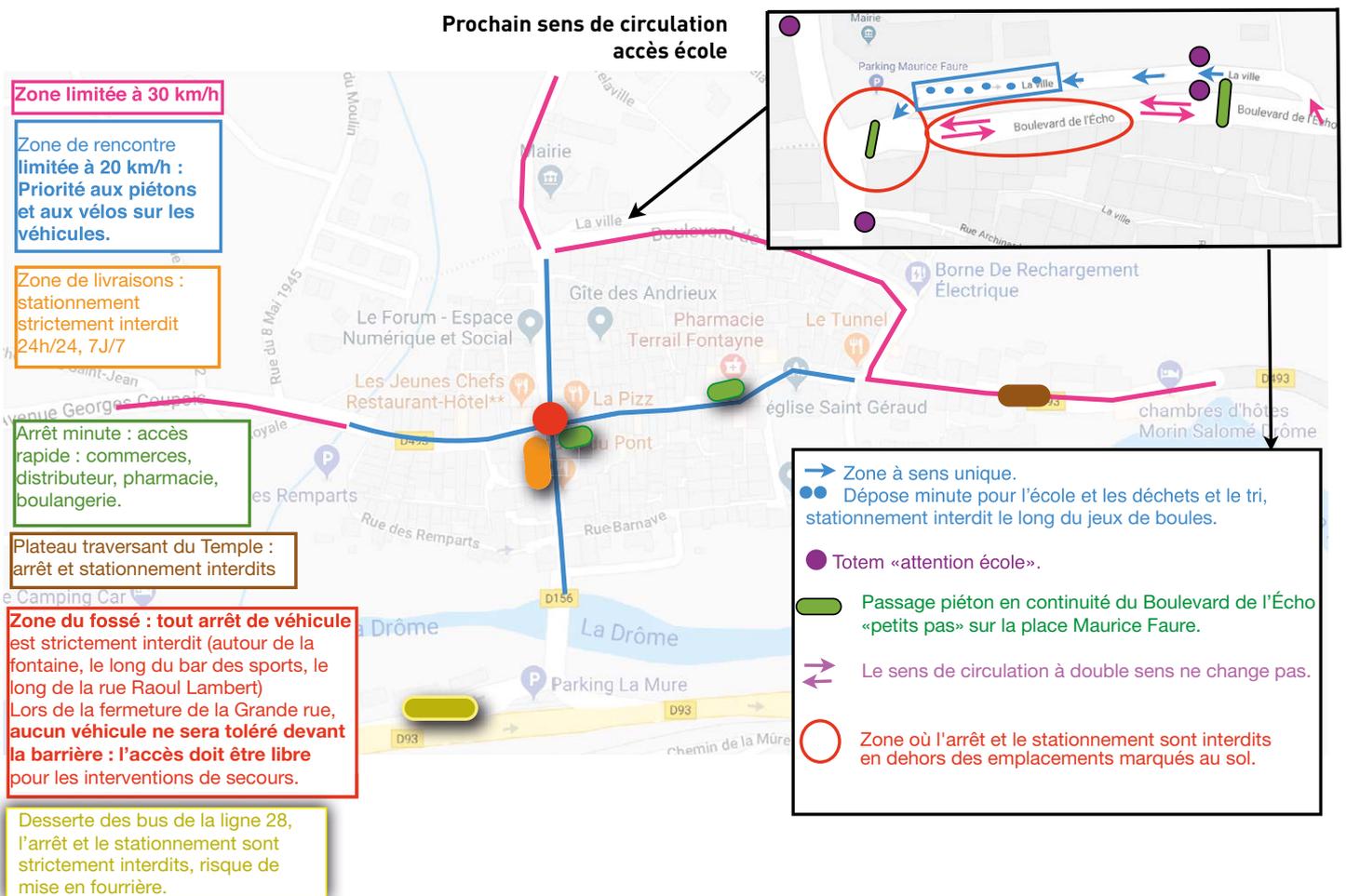
Sécurité autour de l'école, l'affaire de tous

Avec près de 160 enfants et leurs parents qui chaque jour se rendent à l'école, 75 enfants qui se déplacent à la cantine et les travaux de l'ancienne perception qui démarrent cet été, la circulation en sécurité autour de l'école est une priorité absolue.

Suite au G.A.P circulation autour de l'école, à la mobilisation des parents d'élèves le 14 juin pour tracer des petits pas partant de l'école et rejoignant le trottoir d'en face et les changements prévus à la rentrée, nous avons besoin de tous pour éviter le pire...

Cet été, nos agents mettront en place le projet de sécurisation de l'école élaboré lors du GAP avec l'aide du garde champêtre. Vous pouvez visualiser le nouveau plan de circulation ci-joint, effectif à la rentrée.

C'est un premier pas dans l'aménagement autour de l'école. ■



Bruit

Nous sommes souvent sollicités sur la réglementation du bruit les dimanches et jours fériés, voici un rappel de l'arrêté préfectoral de la Drôme :

Arrêté n° 2015183-0024, réglementant les bruits de voisinage dans le département de la Drôme

Article 13

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h30. **Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés, sous peine d'amende.**

Quand peut-on faire du bruit ?

Il n'y a pas de dérogations spécifiques prévues pour des événements particuliers. Si à l'occasion de la fête des voisins, par exemple, vous installez une sono et la faites fonctionner à plein volume, certains voisins qui ne partagent pas votre fête peuvent se plaindre du dérangement causé.

Anniversaire, pendaison de crémaillère, ou célébration d'un événement particulier ne vous autorisent pas, pour autant, à faire du bruit au-delà des limites admissibles. Si c'était le cas, vos voisins pourraient porter plainte auprès de la gendarmerie. Donc l'idée reçue selon laquelle on aurait le droit de faire du bruit une soirée par mois, c'est une légende !

Toutefois, pour les événements comme la fête nationale, la fête de la musique et le 31 décembre, la préfecture permet de déroger à la règle.

Les précautions à prendre :

On ressent plus de gêne lorsqu'un bruit est d'origine inconnue que lorsque l'on sait d'où il vient, même si ces bruits sont de même intensité. Donc, **si vous organisez une fête, le plus simple est d'aller prévenir les voisins, ils seront sensibles à votre attention et ils toléreront mieux la gêne que vous pourriez occasionner.**

En étant tolérants, ils savent que c'est à charge de revanche, vous saurez à votre tour être compréhensifs quand ils feront la fête ! Confirmez la date de votre fête par un petit mot dans la boîte aux lettres. Et puis, lorsque c'est possible, le plus simple est d'inviter les voisins, comme ça tout le monde y trouve son compte ! ■



C'est l'été ! Relax !

Saillans est riche. Riche de sa population variée, de ses commerces, de ses festivités et de ses touristes.

L'été est là, chacun a ses horaires. Certains travaillent, d'autres sont en vacances.

Préservez cette richesse. N'oublions pas de penser aux uns et aux autres.



Tous ensemble pour un été à la fois paisible et joyeux à Saillans

Bruits, violences, incivilités, l'affaire de tous !

Message municipal - Mairie de Saillans
1, Place Maurice Faure 26340 SAILLANS - Tél. 04 75 21 51 52 - www.mairiedesaillans26.fr



Et les festivités à Saillans !

Comme vous le savez, Saillans est riche de 55 associations qui donnent vie au village. La saison estivale est une période particulièrement propice aux événements : marché dominical, expos au Temple, à la bibliothèque, concerts à l'Eglise... mais aussi sur l'espace public extérieur.

Le travail des commissions associations, celle de l'économie locale associant les commerçants et la présence de riverains ont permis un dialogue constructif depuis 2014. Ainsi, hormis pour les « 3 fêtes nationales » citées précédemment, la mairie autorise la fin des manifestations jusqu'à une certaine heure, souvent autour de 1h30. Les dimanches et les lundis soir ont été décrétés comme « nuit calme ». Un affichage a été réalisé pour sensibiliser les noctambules et nos visiteurs à passer un bon moment à Saillans. Relax, mais respectueux des habitants du village. Espérons que chacun y sera sensible mais saura faire preuve d'une certaine tolérance. ■

État civil au 30 juin 2017

NAISSANCES

ARNAUD Lou	2 janvier 2018	Saillans (Drôme)
REVOL Kamil	30 janvier 2018	Saillans (Drôme)
ROCHE Adàn, Gabriel	20 février 2018	Guilherand-Granges (Ardèche)
REVEILLON Camille, Philippe, Alain	25 mars 2018	Valence (Drôme)
MALASSAGNE Léo	19 juin 2018	Valence (Drôme)
ANTRAYGUES MATTON Camille	21 juin 2018	Montélimar (Drôme)

MARIAGES

ESCOFET David, Bruno et TARROUX Sandra, Simone, Emma	05 mai 2018	Saillans (Drôme)
GUINARD Robin, Théo, Jason et DEKERLE Domitille, Frédérique, Marie	02 juin 2018	Saillans (Drôme)
HEUDE Mathieu Alliocha, Yves et MARTY David	16 juin 2018	Saillans (Drôme)
ALBERT Elodie, Laurence, Jeanne et AUBENAS Marie-Laure, Véronique	16 juin 2018	Saillans (Drôme)
DESCAMPS Véronique, Suzanne, Daniele et JULLIAN Eric, Nicolas	22 juin 2018	Saillans (Drôme)

DÉCÈS

REBESCO Adèle, Mélanie	8 janvier 2018	Saillans (Drôme)
GIRARD Louis, Jean, Aimé	12 janvier 2018	Saillans (Drôme)
CHAMP Clémentine, Victorine	7 janvier 2018	Crest (Drôme)
FROMENT Yvette, Antoinette, Eugénie	13 janvier 2018	Crest (Drôme)
BARGIS Laurent, Jean, Henri	20 janvier 2018	Valence (Drôme)
PAUTET Anne, Marie	21 janvier 2018	Crest (Drôme)
BONNARD Pierre, Léon	26 février 2018	Villeurbanne (Rhône)
DUFAUD Yves, Henri	13 mars 2018	Valence (Rhône)
SCHEPPLER Pierre	27 avril 2018	Saillans (Drôme)
PONCET née MICHELAS Renée, Andrée	18 juin 2018	Saillans (Drôme)

Brocante

A Saillans, les 2 brocantes sont organisées bénévolement par des associations. C'est une chance pour l'image de notre village, pour les retombées économiques de nos commerces ouverts ce jour-là. Chacun de nous doit prendre conscience que les volontaires ont de lourdes tâches à accomplir pour garantir la bonne tenue de cet événement. A nous, habitants et citoyens du village de reconnaître ce travail, par un remerciement, un sourire, un petit coup de main, une tolérance sur les petites nuisances engendrées pendant cette journée.

Rappel : Les particuliers non inscrits au registre du commerce et les sociétés ne sont autorisés que deux fois par an à participer aux ventes au déballage et exclusivement pour vendre des objets personnels et usagés.

Que doit-on déclarer si on souhaite effectuer un vide-greniers à son domicile ?

En France selon le code du commerce, l'organisation d'une vente privée ou brocante privée à son domicile est tout à fait légale et autorisée. L'appellation exacte est une vente au déballage. Elle doit être déclarée par lettre recommandée à la mairie de son domicile, dans un délai de 15 jours avant la date prévue, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Le maire peut refuser d'autoriser cette vente. ■

Vivre à Saillans - labrocante.vas@gmail.com

11 AOUT 2018

29^{ème} brocante estivale de

Particuliers et Professionnels

SAILLANS

1^{er} Déballage enfants protégé et encadré Les P'tits Loups

réservations mybrocante.fr

Renseignements labrocante.vas@gmail.com

Vivre à Saillans 2 Gde Rue 26340 SAILLANS
Tél: 0684385974 - 0681628850

La circulation et le stationnement à Saillans...

Oui, Saillans manque de places de stationnement, et même au-delà de la période estivale !

Là encore, la révision du PLU permet de projeter de futurs équipements stratégiques au sein du village et de nous interroger sur nos modes de déplacements.

Des projets avancent : création de 11 places dédiées à la maison médicale, acquisition de «l'esplanade» de la gare afin de créer un parking «visiteurs», D'autres sont toujours en réflexion ou nécessitent un accord des propriétaires pour l'acquisition des terrains : l'extension du parking de Tourtoiron, la création de nouveaux stationnements à l'Echarrenne (derrière le Temple et l'Office de Tourisme), sur l'avenue Georges Coupois et dans le quartier des Samarins.

Chercher son pain ?

Saillans a enfin une nouvelle boulangerie, installée au cœur du village dans la Grande rue commerçante.

Cet emplacement interpelle de nouveau sur notre rapport à la voiture.

La Grande rue, zone de rencontre ne permet pas l'arrêt et le stationnement, il faudra donc se garer place du Prieuré ou place de la République... Toutefois l'arrêt est toléré devant la pharmacie.

Ainsi 2 places peuvent servir d'arrêt minute. Comme pour celui qui se trouve devant le distributeur : il faut jouer le jeu, que ça profite à tous ! Minute, ne signifie pas : s'installer ! L'arrêt doit être très court, sous peine d'être sanctionné.

Les riverains de la Grande rue ont interpellé les élus sur un certain laisser-aller vis-à-vis de stationnement gênant. Une réflexion sera organisée cet automne par la mairie avec les commerçants et les riverains afin de trouver ensemble des solutions. A suivre...

En attendant...

Le réaménagement de la Grande rue, du Faubourg du Temple, le marquage au sol, la définition d'emplacement réservé (zone bleue, livraison...) organisent le partage de l'espace public pour le bien de tous.

Ces aménagements demandent du sens civique afin d'éviter une éventuelle sanction...alors oui parfois, mieux vaut stationner sur un emplacement prévu et faire quelques mètres à pied !

L'équipe municipale a toujours fait l'effort de vous informer, sensibiliser sur le respect de ces règles.

Le garde champêtre a pour mission d'observer une tolérance sur les arrêts minute, mais sanctionnera tout abus : arrêt long, double file, absence du disque en zone bleue, trottoir, stationnement dangereux...

À propos de la vitesse

Les entrées du village à Saillans se font à 50km/h, sauf sur la route de Véronne et rue du Faubourg du Temple où le 30 km/h est de rigueur.

L'arrêt et le stationnement sur le plateau traversant du Théâtre sont interdits ; cet espace libre permet le croisement des véhicules...respectez le, évitez-vous une amende !

Au cœur du village, vous entrez dans une zone dite «de rencontre». Celle-ci vous invite à rouler au pas, à 20km/h, mais elle vous oblige également à respecter les piétons et vélos qui sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents ! Dans ces zones, il est également interdit de s'arrêter et de stationner : cela concerne la Grande Rue, la rue docteur Illaire et la rue Raoul Lambert.

Cette nouvelle zone existe depuis 2008 en France, elle est apparue dans les années 1970 aux Pays-Bas.

L'avenue Coupois en question...

Le relevé des vitesses excessives par le radar pédagogique installé à l'initiative du GAP Mobilité a convaincu les élus d'agir. Aussi lors du comité de pilotage du 14 juin, il a été décidé de mener une étude afin d'aménager des chicanes avec la possibilité de prolonger l'Avenue Coupois en «chaussidou».

Proposition d'aménagement 2 chicanes

70m après le croisement
(vers Crest)

50m après le panneau d'entrée
d'agglomération (vers Saillans)



(extrait d'une proposition de Gabriel SMADJA lors du GAP Mobilité-Circulation-Stationnement du 10/11/17)

L'orientation de ce choix reste à valider mais s'inscrit dans la cohérence du futur aménagement de la VéloDrôme où le «chaussidou» a été retenu par la CCCPS, depuis la Magnanerie jusqu'à la caserne des pompiers, l'itinéraire de la VéloDrôme continuant sur la route royale jusqu'au village. ■

VILLAGE
SANS PESTICIDE

Saillans au quotidien

Le boulevard de l'Écho ?

Dans le cadre de la révision du PLU se pose la question de l'avenir du boulevard de l'Écho. Selon vous, il aurait besoin d'un réaménagement complet !

Les idées ne manquent pas : optimiser les places de parking, éviter le stationnement de camions et camping-cars, mettre un enrobé routier de qualité, créer un cheminement piéton en lien avec le jardin et l'école, imaginer la future place de la mairie, valoriser l'aspect qualitatif de notre patrimoine et son environnement naturel. Cela nécessitera à l'avenir un engagement financier important pour la commune, car il sera nécessaire de refaire l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement... Encore une opportunité pour participer à l'avenir de notre village. ■

Maison médicale, c'est parti !

Les travaux de la future maison médicale commencent. La première réunion de chantier a eu lieu le 28 juin à 14h dans les locaux de la Mairie. Le désamiantage, préalable à toute autre intervention d'entreprise commence le 16 juillet pour une durée de 2 semaines. Après une période de confinement réglementaire, le chantier reprendra courant août. Nous rappelons que cette opération se fait en partenariat avec DAH (Drôme Habitat Aménagement) et qu'elle inclut la réalisation de 2 appartements sociaux au 1er étage. L'architecte qui conduira les travaux est le cabinet Gaux de Crest.

Apér'Eco

Un nouveau rendez-vous pour mieux se connaître, échanger et pourquoi pas initier des coopérations et des synergies. Suite à la 2e édition de la Semaine de l'économie locale, les acteurs économiques ont manifesté ce besoin de se rencontrer plus régulièrement et d'une manière conviviale.

Cette première rencontre a été organisée par le GAP Coordination économie le 20 juin en présence de plus de 20 professionnels. Prochain rendez-vous en septembre chez Hans VAN KOOTEN... date à préciser.

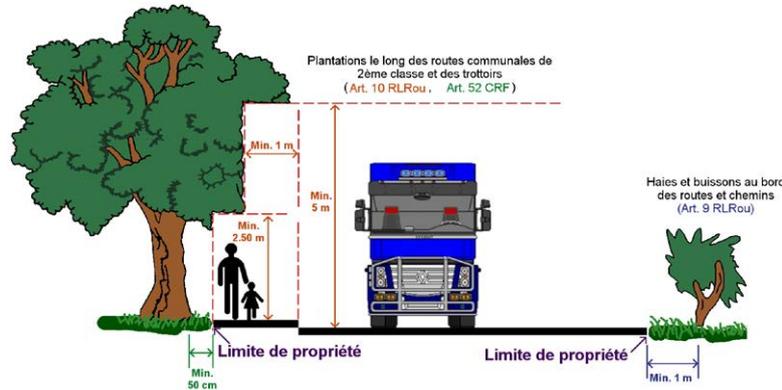
> Lire les portraits éco, p. 23

Voir la synthèse photographique intégrale de la Semaine de l'économie locale sur www.mairiedesaillans26.fr, menu "Vie économique"

Haies

Végétation en bordure de propriété et de routes

Les haies, buissons et arbrisseaux des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes.



Responsabilité des propriétaires privés à l'égard de la personne publique propriétaire d'une voie publique riveraine

Les branches, la végétation en général, les racines quand il ne s'agit pas d'arbres qui débordent sur l'emprise des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation doit pouvoir se faire sans problème en tenant compte du gabarit des voies.

Pour donner au Maire une plénitude de compétence en matière d'élagage des arbres et de taille des haies, il est désormais prévu que :

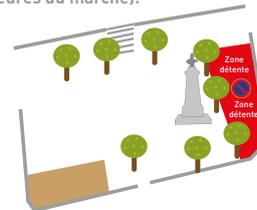
« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents » (article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). ■

À PARTIR DU 1ER JUILLET ET TOUTE L'ANNÉE

Place de la République

1. ZONE DE DÉTENTE

L'espace derrière la Marianne est réservé aux piétons et activités commerciales temporaires (sauf heures du marché).



2. STATIONNEMENT

Le dimanche, après le marché, l'interdiction de stationnement des véhicules est prolongée jusqu'à 18h dans le but de permettre détente, jeux et animations (hormis autorisation municipale pour manifestations à la salle des fêtes et/ou la salle polyvalente).



(arrêté municipal n° 2018-138 du 22 juin 2018)

Discours du 21 juillet 2017

Nous vous invitons toutes et tous, adultes, adolescents, enfants, à la cérémonie du 21 juillet à 17h30 au tunnel puis à 18h au mémorial d'Espenel, implanté entre la Drôme et la route départementale 93. Chaque année nous rendons hommage à nos résistants et souhaitons incarner leur combat pour la liberté dans le présent. Voici le texte co-écrit par l'équipe municipale, lu par le maire de Saillans le 21 juillet 2017 :

Cet instant de souvenir, de résistance, doit toujours nous interroger sur notre quotidien, celui qui nous fait hommes et femmes, citoyens français et au-delà de nos frontières citoyens du monde.

Le décès de Simone Veil nous a fait à nouveau découvrir l'incroyable parcours d'une vie.

Une vie de femme meurtrie, amputée par l'histoire, mais une vie de résistance, de non-résignation.

Simone Veil n'était pas dans le pathos, résignée à être une éternelle victime.

Elle a combattu de tout temps, et contribué à écrire une nouvelle page de l'histoire.

Cette histoire, c'est la construction européenne.

L'histoire retient un grand et courageux combat : la loi pour le droit à l'avortement.

Mais ce qui lui tenait à cœur, son combat de tous les jours, c'était la construction de la Paix qui passe par une Europe unie.

Certes l'Europe n'est pas parfaite. L'Union Européenne n'est pas un projet abouti, et malgré ses imperfections, elle nous a apporté des avancées environnementales, culturelles, et aussi protectrices.

En ce jour où nous rendons hommage à toutes les victimes de la guerre, enfants, hommes et femmes du pays de Saillans qui ont perdu la vie pour défendre notre liberté, et à tous ceux qui, vivants, ont résisté à l'absurde, notre devoir est de leur témoigner, que nous aussi, au quotidien, nous œuvrons pour la paix.

Au quotidien, dans l'éducation de nos enfants, au sein de notre couple, dans l'attention à l'autre, l'effort de maintenir une bienveillance avec nos voisins.

Car, oui, vivre ensemble, tous ensemble, demande un effort.

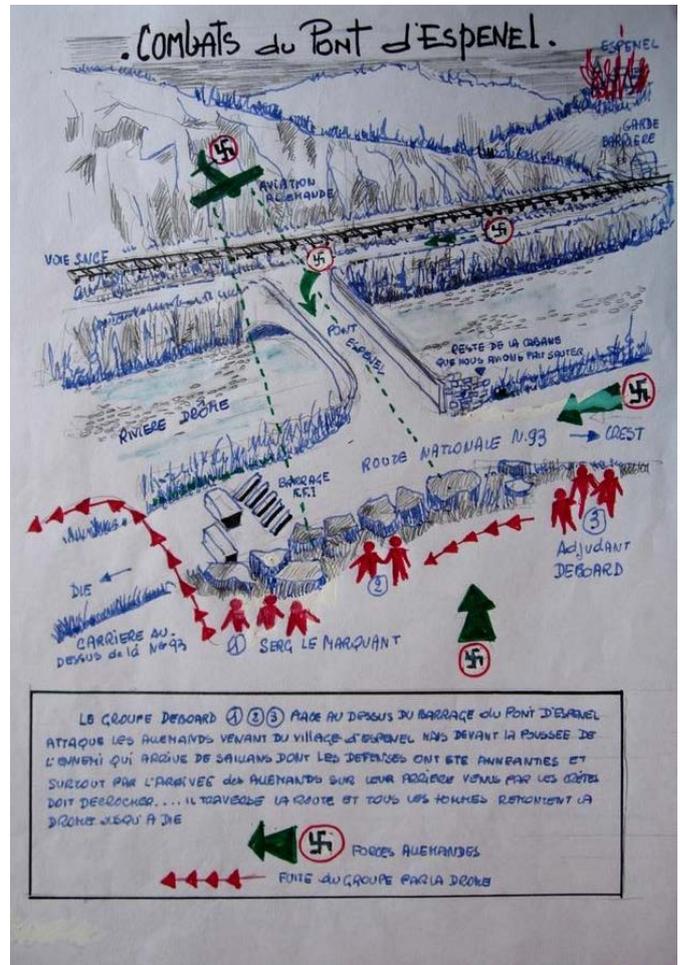
Nous savons où nous mènent le relâchement, le renoncement.

Ne plus faire société nous enferme, la peur vient nous confiner pour finalement nous isoler.

La paresse nous aigrit, la colère et les rancunes s'accroissent, jusqu'à nourrir la haine puis la violence et viendra, un jour, de nouveau la guerre.

Alors oui, ce rendez-vous du 21 juillet, comme ceux du 8 mai et du 11 novembre, prennent tout leur sens, car ce rappel à la mémoire de nos aînés doit s'incarner dans le présent, ici et maintenant !

C'est de notre responsabilité de faire l'effort quotidien de construire la paix : chez soi, autour de nous, ailleurs dans le monde.



**Croquis d'Albert Fié, page 114 de l'ouvrage
 "Scènes de vie, scènes de résistances"
 éditions mémoire de la Drôme.**

Alors oui, l'Europe nous laisse parfois dans un état d'impuissance et de détresse insupportable, résumé par le mythe de nous faire croire que la croissance économique à l'infini pourrait être encore la réponse à tous nos maux, alors que notre planète a une finitude, elle est unique et non renouvelable.

Ensemble résistons, écrivons l'histoire de demain pour le meilleur.

Edifions, à l'échelle planétaire, des sociétés effectivement démocratiques, civilisées et conviviales, unies par l'entente et la volonté de travailler ensemble, pour une paix durable, aujourd'hui plus que jamais. ■

Vendredi 13 juillet FÊTE NATIONALE

dès 21h **Distribution de flambeaux** à la mairie
puis retraite aux flambeaux animée par la fanfare d'Upie
jusqu'au pont Algoud pour admirer la **descente des canoës**

dès 22h30 Retour au City pour assister aux **feux d'artifice** tirés
depuis la cour de l'école
Bal sur la place de la république organisé par
la Pétanque Saillansonne
> buvette, saucisses-frites

La vogue

Vendredi 17 août : Soirée au Bar Le National

organisée par la Boule Mousseuse

Fête foraine

Samedi 18 août :

14h **Concours de pétanque** en triplète

dès 20h30 **Distribution de flambeaux** à la mairie

21 h **Retraite aux flambeaux** accompagnée en
musique par la Cantina Municipale

22h30 **Bal** place de la République
avec Mission 2 organisé par le Tennis
Club

Dimanche 19 août

le matin : **Aubades au village** avec les
Bestioles, le Taraf des Trois Becs

14h **Concours de pétanque** en doublette

21h **Spectacle pyro Karnavires et Caméléon**
au départ de la mairie à 21h puis déambulation dans les
rues et spectacle place de la République avant le **bal**



Photos souvenir



Mi-juin - Réfection du mur au-dessus des maisons bois par l'équipe de BATI26



22 avril - Grande Promenade à Vélo et concert de sonnettes dans le cadre de la seconde édition du festival "Et pendant ce temps les avions" (co-organisés par l'association BZA, la Bête Lumineuse et le Vélo club de Saillans)



21 avril - Festival BZA "Et pendant ce temps les avions" - Frisette [dance floor de luxe] à la salle des Fêtes



2 juin - Festival du Polar, remise du Prix Anguille sous Roche à Olivier Norek (rendez-vous au prochain Festival, en octobre, "La Grande Guerre... un roman noir")



Mai - Inauguration du Festival Latino organisé par l'association L'Oubliette avec notamment le marché solidaire d'Artisans du monde à la salle polyvalente

Photos souvenir



Mai - 250 jeunes aux championnats nationaux des raids des collèges de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) : la remise des prix !

A la découverte
de Saillans
avec votre Smartphone



8 mai - Cérémonie officielle



29 juin - Une bien belle sortie avec les enfants de la classe CM1 CM2 de Sarah, à la mairie de Saint-Sauveur-en-Diois pour l'exposition « Saoû la forêt » les paysages et le photographe. Merci aux accompagnateurs, parents et membres du vélo club Saillans.



23 juin - Fête de la Saint-Jean organisée par le Forum



15 et 22 juin - Baptême de l'air des CM2... belle journée inoubliable pour les élèves

Yann Bénard



Yann a donné énormément au club de tennis de Saillans pendant 10 ans. Il a apporté beaucoup grâce à sa passion du tennis, d'où sa grande motivation et son sérieux pour faire connaître au club ses meilleures années. Il a toujours mis beaucoup d'énergie pour mettre en place des projets de développement et d'animation. Il a su transmettre sa passion, au fil des années, aux enfants et adultes dont beaucoup jouent maintenant dans le championnat Drôme-Ardèche. Il a formé de très bons joueurs comme

Loris Marcel (15/1), Antoine Loyal (15/3), Florentin Ribot (15), Romain Boudot (DE de tennis au Club de Die), Alexandre Marcel (15/4).... Il ne s'est jamais contenté de ses acquis et continue de se former à de nouvelles méthodes de jeu. Que ce soit son travail ou ses formations, tout le passionne ! Il restera un entraîneur emblématique du club et nous lui souhaitons le meilleur pour ses nouveaux challenges et projets !

Une page qui se tourne dès le 1^{er} juillet.

Le poulain de Yann, Loris Marcel lui succédera... Il est sur le même chemin que Yann, autant passionné. Il sera secondé par Jean-François Blanc (AMT) et Antonin Martel (service civique).



A gauche Antonin Martel, au milieu Loris Marcel le futur BE du Club et à droite Jean-François Blanc

Merci Yann, ■

La Présidente : Karine Poirée et le futur DE : Loris Marcel

La Zumba 2018 arrive !

Grand remue-ménage bricolage !

RV mardi 10 juillet à 8h devant la mairie

(Possibilité de rejoindre l'équipe en salle des fêtes un peu plus tard)

Cette année, il s'agira de prendre soin de la salle des fêtes.

Utilisateurs d'espace communal et habitants volontaires, nous avons besoin de vous !

Plusieurs ateliers au programme :

- déplacer du mobilier scolaire
- nettoyage et rangement du local de réserve du fond
- nettoyage et rangement de la réserve « congélateur »
- ménage global et vitres

- petit bricolage restauration mobilier
- voyage à la déchetterie
- ...

Tout cela demande de la bonne humeur, une belle énergie, de la musique et une tenue adéquate conseillée

N'hésitez pas à apporter tout matériel et outillage qui vous semblerait nécessaire (raclette à vitre, tournevis, clés, pinces, ...).

Merci d'apporter salé et sucré pour partager un repas de clôture autour de 13h

Possibilité de continuer l'après-midi si l'envie et le besoin se font sentir. ■

à savoir



Chats et chiens errants

La commune à la responsabilité de gérer les chiens errants (Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999) et chats article (L. 212-10 du code rural).

A ce titre, elle a dû passer une convention avec la fourrière de Bourdeaux, Il faut savoir que :

• lorsqu'un chien est trouvé :

le garde champêtre doit l'emmener à la fourrière.

La commune devra 11 € par jour de présence (15 jours au maximum) +30 € pour identifier le chien et si personne ne le réclame environ 130 € pour l'euthanasie soit un total de 325 €.

Pour éviter que votre animal subisse ce sort, nous vous conseillons de le faire identifier et de lui mettre un collier avec vos coordonnées.

• pour les chats :

outre les nuisances sonores et olfactives, les chats et chattes non stérilisés engendrent de nombreuses portées qui peuplent notre commune. Chaque année, la commune octroie 1000 € pour faire stériliser les chats errants. Soyons responsables de nos compagnons et stérilisons-les pour leur bien et celui de tous. Pour rappel, la loi impose que les chats soient tous identifiés. La commune organisera en 2019 une campagne de stérilisation des chats errants. Tous les animaux non identifiés pourront être capturés et stérilisés sans l'autorisation des propriétaires. ■

Accueil dans la Vallée

Depuis l'automne 2017, nous croisons dans le village des personnes d'origine africaine. Qui sont-elles ? D'où viennent-elles ? Des questions se posent.

Suivant sa tradition, Saillans accueille. Déjà entre 1911 et 1936, nous avons accueilli, en plus des 218 Italiens, 29 Arméniens, 17 Polonais, 1 Hongrois, 2 Belges, 1 Russe et 44 Suisses (source : livre Mémoires de Soie, p.150 Édition Vivre à Saillans) À cette période, certains étrangers ont pu souffrir d'indifférence. Une meilleure connaissance de la situation actuelle peut permettre aujourd'hui de comprendre ce mouvement migratoire.

Pour commencer un peu de vocabulaire - source La Cimade -

MIGRANT : personne qui quitte son pays d'origine pour venir s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Les raisons pour quitter son pays peuvent être économiques, familiales, politiques, climatiques, etc.

EXILÉ : Personne contrainte de vivre hors de sa patrie pour survivre ou fuir des persécutions.

DEMANDEUR D'ASILE : Personne qui a fui son pays parce qu'elle y subit des persécutions ou craint d'en subir et qui demande une protection.

RÉFUGIÉ : Personne à qui est accordée une protection en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine.

Pourquoi des migrants à Saillans



Une réalité géographique :

Une réalité humaine

La frontière italienne est franchie par les migrants au col de l'Échelle principalement. Leur nombre est estimé à quinze personnes par nuit en moyenne. Briançon devient la première ville d'accueil. À l'automne 2017, interpellé par cette détresse à notre porte, un groupe de citoyens se constitue pour leur venir en aide et crée l'association « Voies Libres Drôme » - L'accueil s'organise dans le village et ses alentours. À Vercheny s'ouvre un chantier



participatif pour la rénovation d'une habitation privée en capacité d'héberger une dizaine de personnes à terme. Actuellement 5 personnes y vivent.

La situation des migrants à Saillans et dans les villages voisins en juin 2018

Informations donnée par Voies libres Drôme :

* 15 personnes sont présentes :

10 hommes dont 3 mineurs, 3 femmes, 1 fillette de 5 ans, 1 bébé

* leurs pays d'origines sont :

les Guinéennes (en majeure partie), le Cameroun, le Sénégal

L'hébergement se fait dans des familles, dans un logement prêté par un habitant et dans la partie rénovée de la maison de Vercheny.

De nombreux bénévoles interviennent pour l'accompagnement dans les démarches officielles (à Valence et à Grenoble), donner des cours de français individuels, aider au niveau médical et psychologique, aider au niveau alimentaire (une collecte de denrées a été effectuée le 2 juin devant le magasin Vival de Saillans)

Vous pouvez consulter le livret d'accueil (les Aventuriers de voies libres Drôme) sur Internet, ainsi que la liste des différentes aides possibles.

- Hébergement temporaire (1 jour, 1 week-end, etc.)
- Aide financière, l'association est reconnue d'intérêt général et les dons peuvent être défiscalisés
- Déposer des aliments dans certains commerces sur Saillans (Court Bouillon, Pharmacie, le Coing Bio, etc.)
- Inviter pour un repas, un temps de rencontre
- Proposer de participer à l'activité de votre association
- Participer à la rénovation de la maison de Vercheny

Site Internet : <https://voieslibresdrome.wordpress.com>

Mail : voies_libres_drome@riseup.net

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

Parrainage Républicain mercredi 11 juillet à 18h, Mairie

Des citoyennes et des citoyens, parrains de demandeurs d'asile, couplés avec des élus eux-aussi parrains, feront un acte pour résister aux idées d'exclusion qui, malheureusement, se propagent dans toute l'Europe et qui font endosser aux migrants toutes les problèmes économiques et politiques du monde.

A Saillans, ce sera l'occasion d'une cérémonie symbolique pour redonner du sens à notre conception républicaine d'accueil et d'asile. Venez nombreux y assister. Symboliquement, un certificat de parrainage républicain sera remis à 8 réfugiés. ■

Je me nomme Mouafo Josué Hermann

Né à Douala, Cameroun.

Mes malheurs m'ont fait quitter le domicile familial à l'âge de dix ans au profit de la rue, n'en pouvant plus des mauvais traitements que mon père me faisait subir et de toute sa violence envers moi ; aussi envahi par la haine, j'ai pris le chemin de la rue, jusqu'à nos jours.

C'était le 18 décembre 2005.

Dans la rue, le plus difficile pour moi c'était de voir les plus grands mourir injustement ou brûler vivants dans les roues des voitures. D'autres mouraient de la fièvre et le gouvernement n'en prenait aucune charge. Vu tout ce qui m'arrivait, je me demandais « pourquoi pas moi ? pourquoi je suis en vie ». La mort ne me faisait plus peur mais plutôt la vie.

Je n'avais plus confiance en personne. La seule chose qui me consolait était d'écrire, de chanter en pleurant. J'avais envie de voir les choses changer.

J'étais hanté par toute cette injustice, par ce gouvernement de dictature qui transformait les jeunes en ghettos, en prostitués, en voleurs, et que le seul sort qui leur était réservé était la prison ou la mort. Au regard de tout cela, je créai une association du nom de Jeunesse et Conscience. Pour qu'ensemble nous changions les choses, dans le but de mettre fin à ces injustices qui me hantaient.

Mais cela a failli me coûter la vie. Mes cicatrices sont la preuve de mes difficultés au regard des injustices qui se passent dans mon pays. A cause de ce gouvernement de dictature qui voulait me voir mort à cause de mes pensées citoyennes.

J'ai été arrêté par les agents de renseignement du gouvernement. Il m'ont emmené en pleine brousse et j'ai été tabassé à mort, blessé avec des poignards, des coups de machette, une balle dans le pied. Il m'ont laissé tout seul en plein brousse pensant que je devais mourir à petit feu. Comme mon sang jaillissait dans la forêt, inconscient que j'étais, un chasseur me trouva et m'administra les soins traditionnels sans toutefois me connaître.

Par la suite, il m'a aidé à quitter le Cameroun le 26 novembre 2016. Je suis passé par le Nigeria et ensuite par la Libye où j'ai été kidnappé en plein désert et vendu à un paysan. Après six mois de travail chez ce paysan, j'ai pu atteindre les côtes européennes par l'Italie.

Il n'était pas du tout facile pour moi de vivre en Italie vu les conditions de vie et la langue qui me paraissait difficile. J'ai été chassé du campement en Italie à cause de certaines réclamations. J'ai vécu dans la rue pendant deux mois, abandonné vivant comme un mendiant.

Par la suite, je suis arrivé en France par Briançon et après j'ai fait la rencontre de l'association Voies Libres et des jeunes dynamiques de Saillans qui m'apportèrent leur soutien et me redonnèrent le sourire perdu entre le désert et la mer. Par la suite, ils me donnèrent un endroit pour mettre mes pieds et ma tête à long terme dans la maison de Vercheny. Pour le moment, nous vivons dans cette maison au nombre de sept et ce que cette association fait pour nous, nous ne l'oublierons jamais.

Je remercie tous les visages qui de près ou de loin nous apportent leur soutien sans toutefois nous connaître.

Vercheny, le 15 juin 2018 ■▲

Ce dossier, sauf le témoignage d'Hermann, a été rédigé par un groupe de Saillansons, en complément des deux réunions d'informations et d'échanges sur les migrants, proposées en réunion publique au cours du mois de mai 2018.

M.F Cupif, C. Goy, J. Renard, M. Royer, J.Y. Sanquer, M.C. Sarthoux, M. Téghil, G. Thevenet.

Bilan plateforme Biovallée.

45 Saillansons ont déjà bénéficié de la plateforme rénovation Biovallée Energie depuis 3 ans, pourquoi pas vous ?

Un enjeu énergétique fort

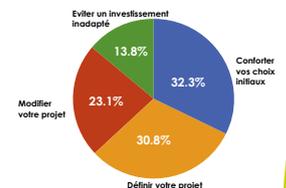
La consommation d'énergie liée au logement représente à elle seule près de 40% de la consommation globale sur la vallée de la Drôme (soit environ une facture d'environ 50 millions d'euros ; la plateforme est donc un levier essentiel à la réduction des consommations d'énergie.

Un enjeu social

La plateforme est un outil de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux que sont la réduction des factures d'énergie, la lutte contre la précarité énergétique et la limitation des consommations d'énergie et d'émissions polluantes. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans le montage des dossiers de financement et de faire le lien entre les différents organismes et les propriétaires.

Parcours d'accompagnement des particuliers types :

- **Appel des porteurs de projets** – pré-cadrage du projet – prise de rendez-vous
- **Visite gratuite du Conseiller Energie Biovallée** – accompagnement vers le choix d'une solution technique cohérente (environ 95% des contacts bénéficient d'une visite à domicile)
- Remise d'un **rapport de visite** – points de vigilances techniques – aides financières
- Si travaux :
 - o Accompagnement pour le **montage du plan de financement**
 - o **Relecture des devis**
 - o **Présence jusqu'à la fin du projet** ■



L'accompagnement de la plateforme vous a permis de :
(65 réponses)

Vélo taxi



Je suis François Tomas aide-soignant de profession.

Je travaille pour Amélie Paturel « Simplifiez vous la vie avec Amélie » à Crest, auprès de personnes âgées à leur domicile. J'ai fait l'acquisition d'un vélo taxi à assistance électrique afin d'offrir à mes patients qui ont des difficultés à se déplacer la possibilité d'être transportés d'une manière originale et écologique.

J'aimerais proposer ce service de transport de personnes à la commune en collaboration avec le Forum le dimanche, jour de marché, ou pour d'autres besoins.

Ce projet est en cours de réalisation, mais je propose déjà bénévolement mes services les dimanches.

Me contacter : 06 86 57 45 00 ■



Le moustique tigre* est particulièrement nuisant. Il est présent dans 6 départements de la région et est en pleine expansion. Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- il se distingue par sa coloration noire et blanche
- c'est un tout petit moustique qui pique le jour
- il se déplace peu (une centaine de mètres) Je moustique qui vous pique est né chez vous !

COMMENT ÉVITER SA PROLIFÉRATION ?

- Quelques gestes simples :
- couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau
 - entretenir le jardin pour réduire les sources d'humidité
 - vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttière...)
 - remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



Une belle et riche journée dédiée au PLU

Le samedi 26 mai a eu lieu à Saillans une journée consacrée à informer sur les avancées de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à récolter des derniers éléments et avis pour finaliser le diagnostic.

Dans la matinée, **deux lectures actives du paysage** ont eu lieu. L'une sur la nature et l'eau, avec l'intervention de Chrystel Fermond, directrice du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, l'autre sur le paysage et le patrimoine, avec l'intervention de Nicolas Adam, Carole Marcel et Célia Borges, de l'office du tourisme ainsi que Maguy Alliot, membre du Groupe Action Projet (GAP) patrimoine. Une trentaine d'habitants ont participé à ces promenades.

Il en ressort une vision partagée des éléments remarquables du paysage de Saillans (les Trois Becs, la Drôme, l'uniformité du centre bourg, les cabanons de vigne, etc. ...) et des points particuliers à travailler (lieux où insérer du stationnement ? la circulation des piétons au centre du village ? l'insertion des bâtiments industriels et des maisons individuelles dans le paysage ? ...).

Durant l'après-midi, se sont tenus en parallèle **des ateliers sur site** ainsi que **quatre conférences thématiques** successives.

Les ateliers sur site, d'une durée de deux heures, ont consisté, en petits groupes, accompagnés par un expert du bureau d'études, à observer des espaces bâtis ou non bâtis de Saillans, pour mieux comprendre les enjeux d'aménagement urbain et en débattre. Un des ateliers portait sur la rénovation des bâtiments anciens et la préservation du patrimoine bâti, en particulier dans le centre bourg. Deux ateliers ont concerné la densification

de l'habitat existant. Enfin, un dernier atelier a abordé l'aménagement de nouveaux quartiers.

Plusieurs points forts sont ressortis, comme la nécessité de densifier en conservant des « poumons verts », l'importance de préserver la qualité du patrimoine bâti existant, mais aussi de protéger l'intimité de chacun sans « s'enfermer ». Il a aussi été discuté des façons de préserver le cadre de vie familial de Saillans, en questionnant la place du tourisme et des résidences secondaires, ou encore la place de la voiture, du stationnement et l'importance de maintenir des espaces communs sans voiture.

En parallèle **quatre conférences** se sont succédé en salle polyvalente. Il y avait entre 20 et 40 personnes présentes selon les conférences :

- **La transition énergétique** – Le GAP transition énergétique, représenté par Jeremy Celsan, Emmanuel Cappellin et Alain Lescroart, a présenté des propositions pour inscrire dans le PLU des incitations et/ou obligations à la réduction de la consommation d'énergie et à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Elles s'inscrivent dans les évolutions réglementaires en cours sur la « RT 2020 » (la réglementation thermique qui s'imposera pour toutes les constructions dans les années à venir). Les propositions présentées avaient été auparavant travaillées lors des réunions du GAP transition énergétique ainsi que lors d'une conférence débat le 28 avril.

- **L'agriculture** – Claude Jullian, membre du Groupe de Pilotage Citoyen (GPC), a fait un retour sur les deux rencontres qui ont eu lieu avec les agriculteurs avant que Marine Quéret et Sabine Girard fassent une synthèse de la conférence débat du 22 juin. Voici quelques éléments qui ressortent : l'importance de l'accès aux terrains



Révision du PLU

(physique pour les agriculteurs installés et financier pour ceux qui souhaitent s'installer) ; l'importance de l'agriculture pour l'entretien du paysage et la consommation locale ; la concurrence entre l'habitat et l'agriculture trop souvent au bénéfice de l'habitat ; l'idée/le besoin de lancer un GAP agriculture, le partage des usages entre habitants, touristes et agriculteurs ...



- **Le patrimoine** – Maguy Ailliot, Annie Morin, membres du GAP Patrimoine, et Pascal Denavit sont intervenus pour aborder les problèmes de préservations du patrimoine ainsi que les enjeux liés au « petit patrimoine ». Voici

quelques sujets abordés : comment conserver l'harmonie du village ? Comment préserver les viols, les jardins clos et les fontaines ? Quelle vigilance pour contrôler/accompagner les réhabilitations ? Que faire des maisons abandonnées ? Comment faire rentrer la lumière dans les habitats du centre bourg ? Créer une charte de la rénovation ? Un nuancier pour la couleur des murs et des volets ? Quelle est la place des arbres et du paysage dans le patrimoine ? Comment valoriser nos cabanons ? Faire intervenir le CAUE pour accompagner techniquement la commune ...

- **L'habitat** –. Deux participantes au projet d'habitat participatif dans le quartier de Montmartel sont venues le présenter. Puis André Solnais, architecte et ancien élu de Valence, est intervenu pour apporter son éclairage. Comment faire l'habitat de demain ? Quels objectifs qualitatifs vis-à-vis de l'habitat et du « vivre ensemble » ? Comment faire cohabiter les deux ? Voici les grandes questions qui ont animé cet atelier.

Enfin, plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes pour conclure cette journée lors d'un apéritif, accompagné d'un buffet concocté par les « Mets Tissés ». Ce fut l'occasion d'échanger sur les ateliers et d'aller regarder l'exposition sur les ateliers scolaires présentée dans la salle polyvalente ainsi que la grande carte de synthèse des ateliers de quartier (qui avaient eu lieu autour du mois de février).

Merci aux nombreux habitants qui ont facilité la tenue de cette journée, notamment les intervenants des conférences et les secrétaires de séance. Merci aux « Mets Tissés » pour le buffet et merci à toutes celles et ceux qui sont venus et ont participé à cette journée d'une manière ou d'une autre.

Vous trouverez les comptes rendus plus détaillés de ces différents ateliers sur le site internet de la mairie, onglet « révision du PLU ».

Nous vous donnons maintenant rendez-vous en septembre pour attaquer une nouvelle phase de révision du PLU : celle de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Pour votre agenda

Atelier du futur n°3
Samedi 29 septembre

Saillans
demain

Grande journée de co-construction du PLU
Imaginons ensemble le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Vous êtes conviés à donner votre avis sur le Saillans que vous souhaitez pour les **douze prochaines années** !
Des nouveaux habitants ? Des nouveaux logements ? Des stationnements supplémentaires ? Des cheminements à créer ?...

Tout sur la révision du PLU :

comptes rendus, photos, calendrier, carnet de bord
sur www.mairiedesaillans26.fr menu : [revision-plu/](#)

Retour sur la journée PLU du 26 mai

Par le Groupe de Suivi-Évaluation

Que s'est-il passé le 26 mai ? Combien de personnes étaient présentes ? Qui sont-elles ? Quelles étaient leurs motivations à participer ? Quels sont leurs ressentis de cette journée ? Qu'ont-ils appris ? Quelles suites peut-on envisager dans la révision du PLU ? Que pourrait-on améliorer pour la prochaine journée publique ? Le Groupe de Suivi-Évaluation vous donne quelques premiers éléments de réponse, avant la publication sur le site internet de la mairie d'une analyse plus fine et détaillée.

Le Groupe de Suivi-Évaluation a participé à la journée du 26 mai

- **en amont** via des discussions avec le Groupe Technique (mairie et bureau d'études), la préparation des feuilles d'émargement et d'auto-évaluation, questionnaires anonymes d'avis sur l'atelier ;
- **pendant** via l'observation de 8 des 10 ateliers ;
- **en aval** via l'analyse des émargements pour suivre la participation sur le long terme, et l'analyse des auto-évaluations pour recueillir les avis sur les événements proposés et évaluer la pertinence de ces événements. **En voici les premiers résultats :**

Quelques chiffres

Sur l'ensemble de la journée, on dénombre **plus de 180 personnes** (en additionnant le nombre de personnes présentes à chaque atelier), dont environ **60 % de « simples » participants** (ayant assisté aux ateliers sans être organisateur, intervenant ou observateur). Il faut y ajouter **70 personnes présentes lors de l'apéritif conclusif** où étaient exposés les travaux des enfants de l'école de Saillans.

Sur l'ensemble de la journée, **85 personnes différentes** ont participé (hors apéritif conclusif, pour lequel il n'y a pas eu de feuille d'émargement). **Parmi eux**, on trouve une dizaine de personnes extérieures à Saillans (membres du groupement du bureau d'études et intervenants extérieurs) et **environ 70 habitants, usagers, citoyens de Saillans, dont 10 élus**, dont une partie a participé en tant qu'intervenant, organisateur, observateur ou secrétaire de séance. La moitié de ces 85 personnes a participé à au moins 2 ateliers sur la journée.

Quelques retours sur les auto-évaluations

114 réponses aux auto-évaluations ont été récupérées ! (sur 180 potentielles) Un grand merci

d'avoir joué le jeu, ces retours sont essentiels pour permettre au Groupe de Suivi-Évaluation de suivre la démarche et de proposer des améliorations !

1) Sur l'objectif de la journée et les motivations à participer

Une large majorité de personnes sont venues pour s'informer et/ou pour échanger avec d'autres habitants.

De nombreuses personnes sont venues pour défendre leur vision de l'intérêt général et/ou donner leur avis.

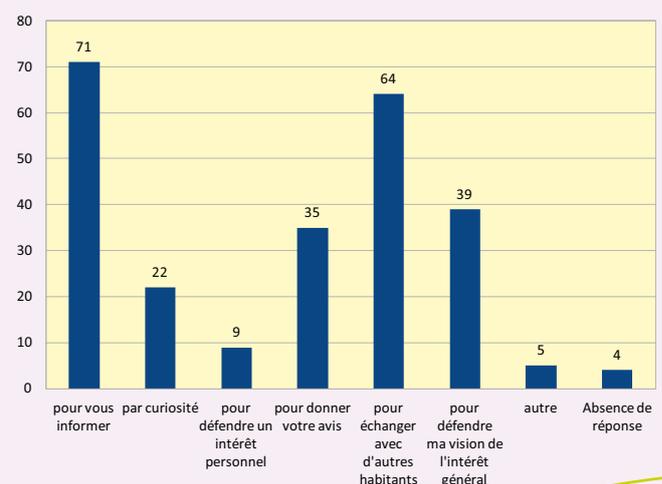
9 personnes sont venues pour défendre un intérêt personnel.

Cela correspond à l'objectif de la journée, qui était à la fois

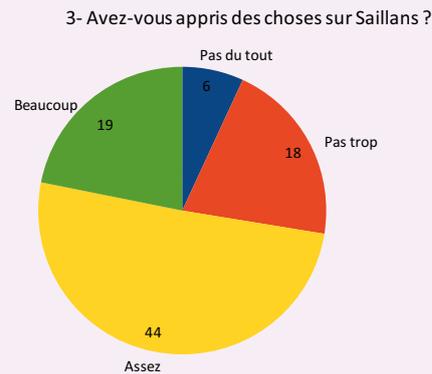
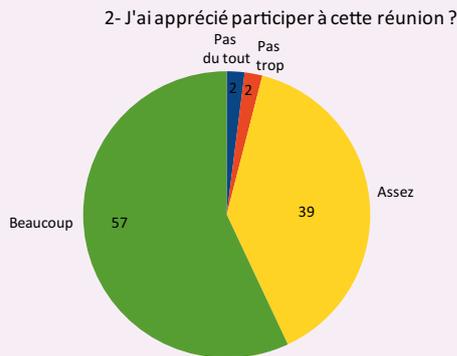
- d'informer sur les avancées du diagnostic
- de récolter les avis des participants dans le prolongement des activités consultatives préalables (notamment le questionnaire et les ateliers de quartiers) avant de finaliser cette phase de la révision du PLU.

On notera toutefois quelques frustrations : plusieurs participants auraient aimé davantage de temps et d'espace pour débattre et faire des propositions, ce que la communication autour de cette journée pouvait laisser penser.

Pourquoi êtes vous venu ?



Révision du PLU



La journée participative qui sera organisée le 29 septembre autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (deuxième phase d'une révision de PLU) sera, quant à elle, principalement orientée vers de la consultation et co-construction.

2) Sur votre ressenti

Plus de 90 % des répondants disent avoir apprécié participer aux ateliers (voir graphique 3 ci-contre), malgré plusieurs commentaires soulignant une durée trop courte des ateliers, en particulier des conférences de l'après-midi (format de 45 minutes).

80 % estiment en outre que ces ateliers ont répondu à leurs attentes. Près de 15 % ont néanmoins répondu que cela n'était « pas trop » ou « pas du tout » le cas.

Environ 60 % des répondants indiquent avoir eu le sentiment que leur point de vue a été écouté pendant les ateliers. 30 % des répondants n'ont pas répondu à cette question.

Enfin, plus de 60 % des répondants ont été satisfaits des résultats produits collectivement. 20 % n'ont pas répondu à cette question, et plusieurs commentaires indiquent que cela n'était pas l'objet des ateliers.

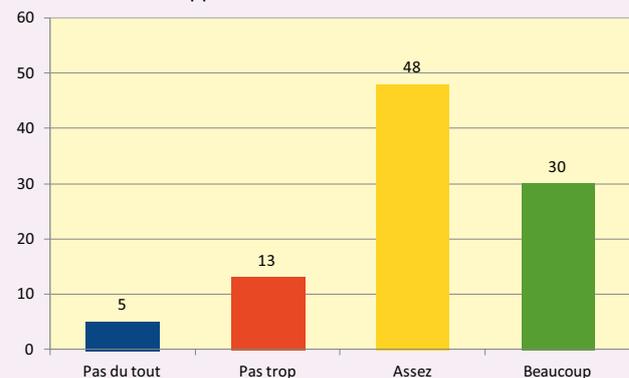
3) Sur les apprentissages

La montée en connaissance des participants constituait l'un des objectifs principaux de la journée publique du 26 mai.

Plus de la moitié des répondants estime avoir appris des choses sur Saillans et presque 75 % sur le PLU. **L'objectif est donc majoritairement atteint.**

Environ un quart des répondants disent avoir appris peu de choses ou ne rien avoir appris, tant sur Saillans que sur le PLU. L'organisation des prochains ateliers tentera de les rendre encore davantage adaptés aux différents niveaux de connaissance.

4- Avez-vous appris des choses sur le Plan Local d'Urbanisme ?



En conclusion, cette journée peut être considérée comme une réussite, confirmant une ouverture au public de la révision du PLU peu courante ailleurs, et un intérêt réel à y participer pour les habitants, citoyens et usagers de Saillans ! Pour les prochains ateliers, un effort particulier sera consacré à la clarté de la communication et à l'adaptation toujours plus importante aux besoins et envies de chacun. Nous vous attendons nombreux le 29 septembre, pour une journée dédiée aux orientations du PLU : quel avenir voulons-nous pour notre village ? ■

Pour mémoire, le Groupe de Suivi-Évaluation est composé de trois membres de l'Observatoire de la Participation, deux membres de la mairie (également membres du Groupe Technique sur le PLU) et deux chercheuses.

Sur le Groupe de Suivi-Évaluation, voir également :

- Lettre d'Info n°18, présentation
- Lettre d'Info n°19, présentation plus détaillée des objectifs et outils, et retour sur les réunions de quartiers de janvier et février 2018



COMPTEURS LINKY : refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

La délibération n° 17 du conseil municipal du 18 mai 2018 a été votée à l'unanimité. Les élus considèrent que les compteurs sont propriété communale et ont confirmé les craintes de nombreux habitants vis-à-vis de la protection des données personnelles. Ils ont exprimé leur désapprobation sur le fait qu'Enedis impose à tous ces nouvelles installations et n'acceptent pas les refus individuels. Rappelons aussi qu'une votation citoyenne a été organisée ([lire les résultats sur le site internet](#)) et qu'un document contradictoire a été réalisé par un groupe d'habitants (inclus avec la lettre d'info n° 16 été 2017 et [disponible en mairie ou sur le site internet](#)). **Il nous semble important, même si cela est un peu dense, que toute la population lise cette délibération.**

Dernière minute : Le préfet de le Drôme vient d'écrire à la Commune et remet en cause la légalité de la délibération sur le refus de la désaffectation et le déclassement des compteurs existants. Il nous invite à la retirer, faute de quoi il sera contraint de saisir le juge administratif. Les élus, conscients de ce futur contentieux, prendront leurs responsabilités vis-à-vis des citoyens en assumant ce choix. Vous serez informés prochainement de la suite de ce dossier.

17. Refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

L'installation de ces compteurs fait l'objet d'une forte préoccupation de la part des habitants de la Commune, notamment suite à la votation citoyenne organisée en mars et avril derniers. La première préoccupation concerne les enjeux qu'ils présentent en matière de protection des données personnelles.

La CNIL a émis des recommandations concernant ces compteurs et particulièrement la délibération n°2012-404 du 12 novembre 2012, complétée par la communication du 30 novembre 2015, concernant la courbe de charge.

A la lecture des derniers communiqués de presse, il semble que les conditions de déploiement et les traitements opérés par ces compteurs ne respectent pas ces recommandations sur les points suivants :

- L'enregistrement de la courbe de charge est présentée comme s'opérant au pas de temps de 30 minutes alors que la CNIL recommande, dans sa communication du 30 novembre 2015, un enregistrement à un pas de temps horaire ;
- le consentement des personnes à la transmission de leurs données à des tiers n'est pas recueilli ex ante par le gestionnaire du réseau mais par les tiers directement, et le gestionnaire du réseau n'a prévu d'opérer que des contrôles aléatoires ex post sur la réalité de ce consentement, contrairement à la recommandation du 12 novembre 2012 ;
- Dans le cadre de ses contrôles, Enedis ne s'est pas engagée à informer les personnes concernées de cas de violations de leurs données personnelles, contrairement à la recommandation du 12 novembre 2012 ;
- Enedis ne s'assure pas que les tiers qui revendiquent une autorisation d'accès aux données d'un usager ont bien habilité les personnes devant avoir accès à ces données, et ce de manière différenciée selon la sensibilité des données ;
- Ni les contrats d'abonnement, ni les documents distribués par le gestionnaire du réseau, ne fournissent aux usagers une information suffisante sur les fonctionnalités des compteurs, les risques associés en termes de violation de la vie privée des personnes et les droits et moyens mis à leur disposition pour maîtriser ces

risques ;

- Aucune modalité adaptée d'information ou de recueil des consentements n'est prévue pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet.

La seconde préoccupation concerne les enjeux liés au refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination au regard des textes énoncés ci-dessous.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs d'électricité sont des ouvrages basse tension du réseau public de distribution ;

Considérant que les compteurs sont affectés au service public de distribution de l'électricité et font l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 322-4 du code de l'énergie, les ouvrages des réseaux publics de distribution sont la propriété des collectivités publiques et de leur groupement désignés au IV de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs relèvent du domaine public de la commune ;

Considérant que la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution a été transférée par la commune à un établissement public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de l'établissement public des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant que la mise à disposition des biens, et notamment des compteurs électriques, n'emporte pas un transfert de propriété de ces biens qui demeurent la propriété de la commune ;

Considérant que la décision de remplacer les compteurs existants par un compteur communicant n'a pas, par sa nature et sa portée, le caractère d'une décision de gestion qui relèverait de la compétence de l'établissement public ;

Considérant qu'en cas de désaffectation

d'un bien du domaine public d'une commune mis à la disposition d'un établissement public, la commune recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien ;

Considérant que la destruction, l'élimination ou le recyclage des compteurs électriques existants implique leur aliénation, ce qui suppose une décision préalable de déclassement ;

Considérant que la décision de déclassement d'un bien va au-delà d'un simple acte de gestion relevant de la compétence de l'établissement public ;

Considérant que la commune, en tant que propriétaire des compteurs, est seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination ;

Considérant que l'établissement public ne peut pas aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune et le déclassement préalable des compteurs ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- Refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants ;
- Interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

• Demande à la CNIL le respect de l'article 11 f) de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 afin de vérifier la régularité du déploiement des compteurs communicants Linky et des traitements qu'ils opèrent, au regard de la loi du 6 janvier 1978 et de ses recommandations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. ■

Portraits Éco



L'équipe « Ripopée » : Frank Discart (à gauche), Laurence De Bauche Discart (au centre) et Ellen, Sylvie et Jean-François.



Alain Martin et Cécile Roussin

RIPOPÉE – quel drôle de nom !

ou plutôt quel joli mot, vivant, rythmé, enfantin... c'est celui qu'ont choisi **Frank Discart et Laurence de Bauche-Discart** pour nommer la boulangerie-pâtisserie qu'ils ont ouverte le 18 juin au 41 Grande Rue à Saillans.

C'est aussi là, au cœur du village, qu'ils ont délibérément choisi de s'implanter pour y vivre, s'y ancrer et participer à la dynamique locale. Et quand vous saurez que le vieux terme de RIPOPÉE porte le sens de « mélange » vous aurez mieux compris celui que Frank et Laurence donnent à leur projet d'activité. Venus de Belgique, en passant par Paris où ils exercent dans le monde du livre pour l'un et dans celui du droit pour l'autre, c'est un défi à une véritable reconversion professionnelle et familiale qu'ils se sont lancés assorti d'une nouvelle vie pour eux et leur fils Pol. Dès 2015, en confiance et sans précipitation, ils prospectent, rencontrent nombre d'acteurs économiques, d'élus, visitent des villages, des commerces, construisent des amitiés jusqu'à ce que Saillans s'impose « comme une évidence » à l'été 2016. A la question pourquoi Saillans ? ils répondent « parce que » ! C'est alors avec la même confiance et un souci de cohérence qu'ils élaborent le projet et ses principes : travailler avec des acteurs locaux et des produits de saison. Ils choisissent le moulin du Trièves pour la farine, minoterie familiale (4 générations) installée depuis 1906 sur le plateau de moyenne montagne du Trièves dont l'approvisionnement en blés provient essentiellement d'exploitations de polyculture-élevage de petite taille situées entre Drôme, Isère et Hautes-Alpes. Les autres fournisseurs de beurre, œufs, fruits, chocolat sont également choisis avec soin dans le respect de ces principes. Le « mélange », on le retrouvera dans la gamme des pains qu'ils proposent, variable selon les périodes, les saisons, les envies du moment, dans la petite équipe de travail, dans la fourniture du pain aux particuliers mais aussi à la cantine, dans le mariage pain-pâtisserie... laquelle, comme son frère le pain, prend aussi son temps pour arriver et être à même de s'installer dans les vitrines de façon régulière, durable et goûteuse. RIPOPÉE, c'est de la conception à la fabrication, un mélange d'ingrédients faits de discernement, de cohérence, de confiance et de travail, qui tous nécessitent des soins et du temps. Souhaitons la bienvenue à cette nouvelle activité qui déjà fleurit bon au cœur du village. ■

Hygiène du Val de Drôme

Si le nom évoque moins de mystère que Ripopée, voilà une entreprise qui sait aussi faire de savants « mélanges » et répondre à des besoins professionnels, à des spécificités et aussi à des particuliers au travers d'une gamme de produits d'hygiène et d'essuyage.

Alain Martin et Cécile Roussin, associés dans cette entreprise éco-responsable, sont des « militants » sensibles au territoire, à la planète et à l'humain. L'entreprise est passée en 2 ans de 100% de produits détergents chimiques à 70% de produits bio, voire à 100% dans des lieux comme la crèche de Saillans. Les produits sont français, se diffusent en circuits courts, mobilisent des entreprises en lien avec des ESAT qui emploient des personnes porteuses de handicaps. Et ce qui fait aussi leur spécificité, c'est qu'ils ne se contentent pas de vendre, ils informent, conseillent, forment à l'usage des produits et assurent un service après vente relié directement à des entreprises locales qui viennent rapidement réparer des matériels industriels de froid et de chaud, nettoyer, dératiser ... Une démarche globale et locale, compétitive sur les prix, les délais et les services. Ce sont eux qui ont réalisé l'installation complète de Ripopée tenue par une série de normes spécifiques à ce domaine d'activité alimentaire. Nombreuses sont les entreprises saillanaises qui les ont choisis, à commencer par la mairie, la cantine, la crèche, plusieurs restaurateurs, des gîtes, campings ... sans oublier le Coing Bio grâce à qui les particuliers peuvent aussi acheter tous les produits de base. L'entreprise a choisi Saillans pour y installer un dépôt à cause de sa sensibilité à l'environnement, de la dimension participative qui fait de chacun qui le souhaite un acteur conscient des enjeux du territoire. A l'écoute des besoins professionnels et des acteurs économiques locaux, n'hésitez pas à prendre contact, vous les acteurs détenteurs d'un n° Siret (avec Alain, 06 83 17 06 69 et Cécile 06 70 09 45 38) et vous les particuliers en allant vous renseigner et acheter les produits au Coing Bio. ■

Découvrez la diversité des activités à Saillans !

Trouvez tous les contacts locaux dans le mémento des acteurs économiques de Saillans, disponible en mairie et téléchargeable sur www.mairiedesaillans26.fr.



La restauration scolaire une chance pour Saillans

Depuis 2016, le SIVU les enfants du Solaire a repris le service restauration et s'est inscrit dans le projet « ça bouge dans ma cantine » visant à y mettre plus de bio et de local dans les assiettes des enfants.

Virginie a cuisiné cette année près de 11 000 repas pour les enfants, les animateurs mais aussi les anciens soit près de 79 repas jours. Elle assure les commandes, les menus en tenant compte d'un nouveau plan alimentaire sur 8 semaines, la cuisine et l'entretien des locaux avec Sylvie en appui. En plus elle prépare les 26 000 goûters.

Nos approvisionnements actuels ont été :

- à Saillans
 - porc, saucisse, caillettes **Boucherie Pascal**
 - Pain bio de **Stéphane Pourrat** avec en projet la fourniture également avec la nouvelle boulangerie **Ripopée**
 - fromage de chèvre avec la **Fromagerie des 3 Becs Zone Artisanale**
 - produits d'entretien avec **Hygiène Val de Drôme**
 - négociation en cours avec le **Court Bouillon** magasin des producteurs et l'épicerie **Le Coing bio**.
- à proximité
 - **Boulangerie Heyraud** à Aouste
 - produits et fruits bio **Agricourt** écosite Val de Drôme
 - légumes et fruits frais **Au petit primeur** à Crest
 - **Transgourmet** St Quentin Fallavier
 - **Gel 43** St Germain-Laprade Loire



Actuellement nous avons atteint les 35 % de bio et de

local, nous voulons tendre vers les 50 %.

Les repas sont préparés sur place et les produits commandés le jeudi à 10h dès que l'effectif est connu de Virginie. Nous sommes très soucieux d'éviter le gaspillage alimentaire et demandons aux parents de nous tenir informés de toute absence pour réajuster au besoin et prendre éventuellement une inscription en attente.

La salle à manger des petits peut accueillir 32 places assises et la salle à manger des grands 52 maximum. Compte-tenu de la demande croissante d'inscriptions nous sommes à flux tendu.

Le challenge de 2018-2019 est de préserver ce service de qualité qui répond aux besoins des familles tout en augmentant notre part de bio et de local. **Le jeudi 27 septembre un repas bio et local sera préparé dans toutes les cantines « ça bouge dans ma cantine » de la Vallée de la Drôme avec la présence de fournisseurs locaux.** Le service de restauration répond en priorité aux enfants scolarisés à l'école Diane Lometto. Il propose des repas à domicile dans l'immeuble Cresta à des personnes ne pouvant se déplacer. Il peut accueillir des personnes externes dans la limite des places disponibles.



Secrétariat et services Mairie de Saillans. 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe maire lereadjoite@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, Josselyne BOUGARD, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON, Freddy MARTIN • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Martine CHARMET et Bernard BUIS • **Chargé de mission Démocratie participative** Ivan PASCAUD participation@mairiedesaillans26.fr

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Ont participé à ce numéro : Florence Alicot; Pascal Denavit, Blandine Lacour, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • ÉTÉ 2018